



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/956
18 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 15 NOVEMBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Dans l'additif du 12 novembre 1996 à mon rapport au Conseil de sécurité en date du 1er octobre 1996 (S/1996/813/Add.1), je recommandais que si le Gouvernement haïtien demandait une prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), ce mandat soit prorogé jusqu'au 30 juin 1997. J'ai reçu depuis du Président Préval la lettre ci-jointe, datée du 13 novembre 1996. Dans cette lettre, le Président Préval note que selon les estimations actuelles, il faudra de 8 à 12 mois à la police nationale d'Haïti pour être en mesure de garantir un environnement sûr et stable, et il me demande d'informer le Conseil qu'il souhaiterait que le mandat de la MANUH soit prorogé.

Dans ces conditions, je confirme ma recommandation tendant à ce que le mandat de la MANUH soit prorogé jusqu'au 30 juin 1997, mais je serai prêt à présenter un rapport sur le déroulement de la Mission avant la fin du mandat ainsi prorogé si le Conseil le souhaite.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

ANNEXE

Lettre datée du 13 novembre 1996, adressée au Secrétaire
général par le Président de la République d'Haïti

[Original : français]

Port-au-Prince, le 13 novembre 1996

Monsieur le Secrétaire général,

La Mission d'Appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), a permis de réaliser des progrès significatifs en ce qui a trait à la sécurité et à la stabilité grâce à l'aide apportée en particulier à la police nationale d'Haïti.

Cependant, après le 30 novembre 1996 l'assistance de la communauté internationale dans le domaine de la sécurité publique demeurera nécessaire au Gouvernement haïtien. Elle permettra à la police nationale de se renforcer et de parvenir à un niveau d'efficacité satisfaisant. Le Gouvernement et les experts de la MANUH estiment entre 8 et 12 mois le temps nécessaire à la police nationale d'Haïti pour atteindre la capacité de garantir un environnement sûr et stable.

Dans ce contexte, la prorogation du mandat de la MANUH est hautement souhaitée. Aussi, je vous saurais gré de transmettre ce vœu au Conseil de sécurité des Nations Unies.

(Signé) René PRÉVAL
